



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2023 DJS 68 Signature des contrats jeunesse des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les Contrats Jeunesse d'Arrondissement (CJA) conclus entre la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement permettent de définir et de formaliser les orientations stratégiques de la politique à mener dans chaque arrondissement en direction des jeunes de 14 à 25 ans, à partir des grands objectifs que s'est donnés la Ville de Paris pour la jeunesse. Il s'agit en particulier de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès aux droits, de l'accès au sport, à la culture, aux loisirs et aux vacances, ainsi que le développement du pouvoir d'agir des jeunes. Ces grands objectifs parisiens doivent bien évidemment prendre en compte les spécificités et les priorités locales propres à chaque arrondissement.

Les CJA devant être renouvelés au premier trimestre 2023, vous avez déjà pu adopter lors du Conseil de Paris du mois de novembre 2022 les nouveaux CJA de Paris Centre et des 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Les contrats jeunesse des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements pour la période 2023 – 2027 sont soumis aujourd'hui à votre approbation.

Pour rappel, l'élaboration de ces nouveaux contrats s'est appuyée sur une méthode intégrant systématiquement pour chaque CJA :

- la rédaction d'un diagnostic territorial de la jeunesse comprenant des données sur la population jeune de l'arrondissement concerné et sur l'offre de services qui y est dispensée, dans différents domaines : scolarité, vie étudiante et insertion professionnelle, santé, logement, accès aux droits, sport, culture, loisirs, vacances, rapport à l'espace public et mobilités, engagement citoyen. Cette analyse des ressources, qui sera confrontée à l'évocation des besoins des jeunes de l'arrondissement, s'appuie sur des données des autres directions de la Ville (DPMP, DSOL, DSP, DAE, DJS, DASCO, etc.) mais aussi de partenaires institutionnels (Mission Locale, CAF, Rectorat de Paris). Des cartographies réalisées par l'APUR complètent cet état des lieux ;

- une démarche de concertation avec les professionnelles et professionnels locaux de la jeunesse, sur la base de ce diagnostic et du bilan du précédent contrat, pour partager des constats et identifier les priorités pour l'arrondissement ;

- une démarche de concertation auprès des jeunes qui aura permis de recenser la participation de plus de 900 jeunes, organisée par les Responsables Jeunesse de Territoires en lien avec chaque mairie d'arrondissement, et avec l'appui des équipements jeunesse et des associations travaillant auprès des jeunes. La mise en ligne d'une consultation des jeunes des arrondissements concernés sur idee.paris est venue enrichir cette démarche. Le nombre de jeunes dont la parole aura ainsi été recueillie dans le cadre de réunions tenues en mairie, dans des structures jeunesse où à l'occasion de divers évènements, en présence de la Sous-Direction de la Jeunesse et parfois des élu·es jeunesse d'arrondissement et d'ambassadrices et ambassadeurs du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ), avoisine à ce jour 700 (dont les concertations déjà effectuées pour établir le futur CJA du 18^{ème} arrondissement, ainsi que celles de l'automne dernier et de cet hiver). Il conviendra d'ajouter à ces 700 témoignages le nombre de questionnaires auxquels d'autres les jeunes auront répondu, et qui sont aujourd'hui au nombre de 221 ;

- enfin l'élaboration d'axes de travail pour le prochain contrat, à l'issue du diagnostic et des concertations, en lien avec chaque mairie d'arrondissement. Ces axes et ces pistes de travail structureront pour les cinq années à venir le travail des services et des professionnel·les de la jeunesse autour des priorités qui auront été définies.

Il convient par ailleurs d'ajouter que le CPJ, en parallèle des concertations de jeunes menées au plan local et sur demande de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, a établi une liste de propositions qui dépassent parfois le cadre des seuls contrats jeunesse d'arrondissement. Cette liste de recommandations et de propositions a été annexée à chaque nouveau CJA.

Au-delà des données statistiques et sociodémographiques propres à chaque arrondissement, des données générales recueillies notamment auprès de l'INSEE viennent alimenter la connaissance sur la population jeune à Paris. 496 926 Parisiennes et Parisiens ont ainsi entre 16 et 29 ans, dont 314 313 jeunes de 16 à 25 ans (14% de la population parisienne) et 182 613 jeunes de 26 à 29 ans (8% de la population parisienne). Les femmes représentent 54 % des jeunes de 16 à 25 ans ; 69 % des jeunes de 16 à 25 ans sont étudiant·e·s ; 37 % sont actif·ve·s ; 18 % sont au chômage ; 9 % ne sont ni actif·ve·s occupé·e·s, ni scolarisé·e·s ; 55 % vivent de manière autonome, 45 % vivent chez leurs parents ; l'âge moyen de la décohabitation est de 24,9 ans. 3 % des 16/29 ans sont non scolarisé·e·s et sans qualification.

Les diagnostics des CJA témoignent cependant de la diversité historique, sociale et culturelle de chaque arrondissement parisien. Cette diversité se reflète dans l'hétérogénéité des profils et des parcours des jeunes. Les enjeux d'émancipation ne se posent pas toujours de la même façon d'un territoire à l'autre.

Les CJA attestent également de la richesse de l'offre de services en direction des jeunes à Paris (la Ville de Paris pour sa part y consacre chaque année un budget de plus de 200 millions d'euros) mais aussi du non recours de nombreux·ses jeunes aux dispositifs et prestations qui leur sont destinés. La Ville et ses partenaires souhaitent le dépasser en s'appuyant notamment sur un réseau local d'éducation populaire, au cœur duquel s'inscrit un nouvel équipement public de la Ville de Paris, Quartier Jeunes, qui a ouvert ses portes

place du Louvre en 2021, et en s'appuyant sur des outils fédérateurs qui guident l'action publique, tels que les CJA qui vous sont présentés aujourd'hui.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DJS 68 Signature des contrats jeunesse des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel la Ville de Paris soumet à son approbation la signature des contrats Jeunesse des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Madame Hélène BIDARD au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : le contrat jeunesse du 10^{ème} arrondissement est approuvé

Article 2 : le contrat jeunesse du 11^{ème} arrondissement est approuvé.

Article 3 : la Maire de Paris est autorisée à signer les contrats visés aux articles 1 et 2.